

HARCÈLEMENT & CYBERHARCÈLEMENT

COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR



37%

des enfants et des adolescents ont déjà été confrontés à du harcèlement ou du cyberharcèlement.*

*Baromètre 2025 de l'Association e-Enfance / 3018 réalisé par l'institut Audirep avec le soutien de la Caisse d'Épargne.



LE HARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

Le harcèlement se définit comme une **violence répétée et intentionnelle** pouvant être verbale, physique, sexuelle et/ou psychologique, commise par une ou plusieurs personnes.

Le but de l'auteur du harcèlement est d'**humilier**, d'**exclure**, de **faire peur** ou encore de **rabaïsser** une personne.

Il se caractérise par un **rapport de domination avec la victime** pouvant se produire en milieu scolaire, professionnel, familial, sportif, associatif, etc.



LE CYBERHARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

Le cyberharcèlement est une forme de harcèlement commise via des **moyens de communication numériques** : réseaux sociaux, messageries, blogs, forums, jeux en ligne, etc.

Il peut prendre la forme de messages violents, insultants ou humiliants ; de moqueries répétées ; d'images, montages, photos ou vidéos dégradantes parfois fausses ; de contenus diffusés, partagés ou relayés sur internet de manière publique ou privée.



QUE DIT LA LOI ?

Le harcèlement est une infraction dont la peine peut aller **d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende à dix ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende** et dépend de plusieurs facteurs (âge de la victime, identité de l'auteur, situation dans laquelle le harcèlement a été commis, conséquences, etc). Les moyens de communication électronique, facilitateurs du harcèlement, constituent une **circonstance aggravante**.

Le cyberharcèlement collectif, aussi appelé "**cyberharcèlement en meute**" ou "**raid numérique**" est également **puni par la loi** : chaque participant à un cyberharcèlement collectif peut être poursuivi, même s'il n'a **agi qu'une seule fois** (un post, un commentaire, un "like" ...).



QUE FAIRE FACE À CES SITUATIONS ?



LES BONS RÉFLEXES



QUELS PEUVENT ÊTRE LES RETENTISSEMENTS POUR LES VICTIMES ?

- **Réactions psychiques et émotionnelles** : peur, anxiété, perte de confiance. Des pensées envahissantes, une hypervigilance ou des comportements d'évitement peuvent également apparaître.
- **Manifestations physiques** : troubles du sommeil, fatigue, agitation, difficultés de concentration.
- **Modifications du comportement** : repli sur soi, évitement de certaines personnes ou de certains lieux, vérification anxieuse et répétée des réseaux sociaux, suppression précipitée des comptes, irritabilité ou changement inhabituel de comportement.
- **Retentissement scolaire et relationnel** : isolement, rupture de certaines relations, absentéisme, évitement scolaire, difficultés de concentration, désinvestissement ou baisse des résultats.



LES BONS RÉFLEXES

POUR LES VICTIMES

- Parler à un adulte de confiance
- Garder les preuves (captures d'écran, messages...)
- Ne pas répondre aux provocations
- Bloquer et signaler les comptes concernés
- Contacter le 3018 pour obtenir de l'aide

POUR LES PARENTS ET PROFESSIONNELS

- Écouter sans minimiser
- Rassurer l'enfant
- Conserver les preuves
- Contacter l'établissement scolaire si nécessaire
- Signaler les contenus et comportements violents

PREMIER RÉFLEXE



3018

Le dispositif national pour les jeunes victimes, témoins, auteurs, leurs familles et les professionnels sur les questions de harcèlement et de violences numériques.

Ouvert 7j/7, de 9h à 23h

- ✓ Une **écoute** gratuite, anonyme et confidentielle
- ✓ Un **accompagnement** des jeunes et leurs familles
- ✓ Une **orientation** vers les services compétents
- ✓ Des **signalements transmis et traités en priorité par les plateformes**, afin d'obtenir le retrait rapide des comptes et contenus préjudiciables, grâce au statut de **signaleur de confiance**



Par téléphone



Par tchat sur l'App 3018

[Télécharger l'App 3018](#)

